

## ÉVALUATION DES RÉSULTATS DE L'ÉCOLE DOCUMENT DESTINÉ AUX PARENTS

ÉCOLE : Terre-Soleil DATE : Juin 2023  
DIRECTION : Josée Plouffe DATE DU CÉ : 13 juin 2023

### LES PRIORITÉS DE TRAVAIL POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

- ✓ Utiliser un système disciplinaire clair et cohérent pour tous;
- ✓ Consolider les mesures de prévention;
- ✓ Enseigner le code de vie en classe 4 fois par année;
- ✓ Consolider les activités école en lien avec le code de vie 6 fois pendant l'année;
- ✓ Appropriation de la démarche pour le premier et le deuxième intervenant;
- ✓ Porter une attention particulière à la violence physique et/ou verbale (élèves, personnel, parents, ...);
- ✓ Consignation des événements centralement (violence, intimidation, conflits, ...);
- ✓ Planification d'activités pour accroître le sentiment d'appartenance à l'école.

### PERSPECTIVES 2023-2024

#### LES ACTIONS À MAINTENIR

- ✓ Organisation de la cour (activités ayant des aires de jeux préétablies) et surveillance à des postes établis;
- ✓ Signature du code de vie par les parents dans l'agenda (ou cahier de communication);
- ✓ Affiches grand format des règles à respecter sur la cour;
- ✓ Billets d'information en lien avec un geste de violence (verbale ou physique) ou un manquement à une règle de vie;
- ✓ Informations sur le site Web de l'école ;
- ✓ Informations dans l'Info-parents sur les activités en prévention universelle;
- ✓ Communication de l'événement à l'école ou à la maison (agenda, téléphone, billet d'information, courriel, ...);
- ✓ Maintien d'un 2<sup>e</sup> intervenant dans l'école responsable d'assurer le suivi auprès des élèves;
- ✓ Procédure de traitement des plaintes selon la modalité du Centre de services scolaire ; formulaire disponible sur le web;
- ✓ Utilisation d'un local pour assurer la confidentialité (bureau, local TES, ...);
- ✓ Auprès de l'élève victime : Rencontre avec le 2<sup>e</sup> intervenant, analyse de la situation à partir des informations recueillies, communication et/ou rencontre avec les parents, établissement d'un plan de sécurité, suivi à court et moyen terme avec le 2<sup>e</sup> intervenant, participation à des ateliers (individuel ou en sous-groupe) pour outiller l'élève;
- ✓ Auprès de l'élève témoin : Rencontre avec le 2<sup>e</sup> intervenant, analyse de la situation à partir des informations recueillies, suivi différencié selon s'il a été un témoin actif ou passif, différencier avec lui les termes « dénoncer et rapporter », communiquer avec les parents (au besoin), participation à des ateliers d'habiletés sociales, au besoin;
- ✓ Auprès de l'élève ayant posé un acte d'intimidation : Application de la démarche d'intervention à 3 niveaux en respectant la gradation prévue au code de vie :
  - Niveau 1 : premier comportement d'intimidation et mesures éducatives
  - Niveau 2 : répétition du comportement et mesures éducatives
  - Niveau 3 : récurrence du comportement ou aggravation de celui-ci et mesures d'aide. Rencontre avec le 2<sup>e</sup> intervenant, Communiquer avec les parents, Suivi à court et moyen terme avec le 2<sup>e</sup> intervenant, Établissement d'un plan (feuille de route, plan d'intervention, plan d'accompagnement, etc.), Participation à des ateliers (individuels ou en sous-groupe);
- ✓ Consignation de l'événement et suivi auprès des élèves impliqués (SPI);
- ✓ Point statutaire aux différentes rencontres du personnel concernant le plan de lutte / surveillance active.

## LES ACTIONS À BONIFIER

- ✓ 1<sup>er</sup> intervenant : Transmettre l'information au 2<sup>e</sup> intervenant lors de la réception d'une plainte via le compte-rendu numéro 1;
- ✓ 2<sup>e</sup> intervenant : s'implique lorsqu'il y a trois billets d'information dans le même mois (TES de niveau);
- ✓ Application uniforme du code de vie par tous les intervenants;
- ✓ Faire la promotion du lien de communication (préciser explicitement) pour dénoncer une situation de conflits, violence et/ou intimidation aux parents;
- ✓ Rappels mensuels et suivis des éléments importants sur la surveillance active pour tous les intervenants (éducatrices, surveillantes, enseignants);
- ✓ Ajouter des affiches de plus grand format des règles du code vie (modèle de l'agenda (PE-3)) pour le rendre plus présent au quotidien; Affiches grand format des règles bonifiées du code de vie à respecter dans l'école;
- ✓ Modélisation et enseignement (enseignants, TES et SDG) des stratégies à adopter lors de situations conflictuelles.

## LES ACTIONS À DÉVELOPPER

- ✓ Clarifier la structure de communication entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> intervenant (procédure, document à mettre en place, identification du 1<sup>er</sup> intervenant avec des exemples contextualisés);
- ✓ Travail d'équipe au sein du personnel (TES, enseignants, éducatrices, surveillants, ...);
- ✓ Favoriser la confidentialité lors des rencontres (local, bureau);
- ✓ Obligation de colliger l'information dans le logiciel SPI et préciser si l'événement fait l'objet d'une plainte au protecteur de l'élève;
- ✓ Organisation des jeux sur la cour (modélisation, banque d'idées de jeux, ...) et application des plans de leçons;
- ✓ Impliquer les élèves du 3<sup>e</sup> cycle dans les choix et animations des jeux (brigade de médiateurs);
- ✓ Poursuivre le développement des activités sur le respect, le savoir vivre et le savoir être;
- ✓ Poursuivre le programme HORS-PISTE (TES, classes, SDG, dîner);
- ✓ Communication spéciale et soutien au nouveau personnel en cours d'année;
- ✓ Aide-mémoire (sur nos valeurs, notre fonctionnement, notre code de vie) remis aux suppléants (secrétariat);
- ✓ Règles des jeux sur la cour « uniformes » pour tous les intervenants (actualisation des plans de leçons élaborées par le comité encadrement);
- ✓ Impliquer les élèves dans les ateliers de prévention;
- ✓ Visite du policier éducateur, selon les besoins.